

PIECES A FOURNIR POUR LA DEMANDE D'AIDE JURIDICTIONNELLE

Copies en 3 exemplaires des documents suivants :

- carte d'identité
- carte de séjour et justificatif de nationalité pour les étrangers
- livret de famille
- avis d'imposition de l'année 2006
- contrat de bail et 3 dernières quittances si locataire
- tableau d'amortissement du prêt immobilier si locataire
- attestation d'hébergement à titre gratuit
- 3 derniers bulletins de salaire
- attestation de versements droits CAF